



CONFÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
L'ENCADREMENT-CGC



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



L'égalité entre les femmes et les hommes est un levier indispensable de sortie de crise !

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous souhaitons interpellier gouvernement et patronat.

La crise inédite que nous traversons a un impact direct sur les femmes. Si elle a été l'occasion de mettre enfin dans la lumière l'utilité sociale de nombreux métiers à prédominance féminine, elle se traduit aussi par des difficultés accrues pour les femmes. Comme le révèle l'OIT, dans le monde, les pertes d'emploi et baisses de revenus engendrées par la crise ont été plus importantes pour les femmes que pour les hommes¹.

En France, l'augmentation de la précarité et de la pauvreté pénalise d'abord les femmes, qui représentent 80% des temps partiels, 60% des titulaires de CDD et 80% des familles monoparentales. La fragilisation du fonctionnement des écoles et des crèches pénalise d'autant plus les femmes, nombreuses à télétravailler tout en gardant leurs enfants, avec des conséquences négatives sur leur carrière et leur santé. Le confinement s'est aussi traduit par une augmentation des violences intrafamiliales et par une fragilisation de l'accès aux soins. Nous nous félicitons de l'allongement du congé paternité qui fait écho à une proposition que nous portons ensemble depuis de longues années. Cependant, nous regrettons que la plupart des négociations et des plans d'action visant à l'amélioration de la situation des femmes (suppression des écarts de salaire, droits liés à la parentalité, temps partiels, lutte contre les violences...) avec les pouvoirs publics comme avec le patronat soient, au motif de la crise ajournés ou enterrés. De ce point de vue la suppression du Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle est un signe très négatif car il fait disparaître un des rares cadres de démocratie sociale consacré à l'égalité professionnelle.

Nous alertons solennellement gouvernement et patronat : sans politique économique et sociale et relance de la démocratie sociale prenant réellement en compte les droits des femmes, la crise risque de se traduire par une augmentation des inégalités et un recul de la situation des femmes.

Nous portons ensemble notamment les exigences suivantes :

- **La ratification de la convention 190 et de la recommandation 206 de l'Organisation Internationale du Travail contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail doit être l'occasion d'aller plus loin que le cadre législatif actuel.** Nous proposons notamment que la prévention des violences sexistes et sexuelles soit un sujet obligatoire de négociation dans les entreprises sous peine de sanction pour les employeurs. Nous voulons la mise en place

¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_767223.pdf

d'une obligation de formation des professionnel-le-s et de sensibilisation des salarié.e.s, le renforcement des dispositifs d'accompagnement des victimes, notamment dans les entreprises sans représentant.e.s du personnel. Nous demandons enfin l'application de la convention et de la recommandation en matière de protection du travail des victimes de violences conjugales (droit à mobilité géographique et fonctionnelle choisie, absences rémunérées, prise en charge des frais médicaux et sociaux sans frais, interdiction des licenciements...).

- **Les salaires des métiers à prédominance féminine doivent être revalorisés** et la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale doit être appliquée. Nous demandons que soit rendue obligatoire et dans un délai contraint, l'ouverture de négociations portant sur les classifications dans le privé et les grilles indiciaires dans la fonction publique en vue de reconnaître et valoriser les missions, les qualifications et compétences mises en œuvre dans les métiers et corps à prédominance féminine.
- **Les aides aux entreprises doivent être conditionnées et le plan de relance doit permettre de lutter contre la pauvreté, les contrats précaires et à temps partiels et les licenciements**, qui frappent de nombreuses femmes. La réforme de l'assurance chômage doit être abandonnée, notamment parce qu'elle pénalise les plus précaires, souvent des femmes, qui subissent une double peine : moins payées au travail et donc moins indemnisées au chômage.
- **L'index égalité salariale doit être corrigé** pour permettre de supprimer effectivement les écarts de rémunération. Le « seuil de pertinence », le barème et la pondération masquent une partie des écarts. Les obligations de transparence et les moyens du CSE en matière d'information et de dialogue social sont à renforcer et les employeurs doivent débloquer les enveloppes de rattrapage salarial nécessaires. Par ailleurs, l'obligation de résultat en matière d'égalité salariale doit être étendue à la fonction publique par des mesures contraignantes.
- **Les services publics doivent être renforcés**, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants et de la perte d'autonomie, majoritairement assumées par des femmes, afin de faire reculer les inégalités et de mieux affronter les crises.

Pour nos organisations, l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des leviers de sortie de crise indispensable. Pour construire une société plus juste et plus résiliente nous avons besoin d'investir dans le secteur des soins et du lien, de renforcer les services publics, de revaloriser les métiers à prédominance féminine et de mettre fin aux violences et aux discriminations !

Montreuil, le 3 mars 2021